

DIRECTEUR DIRECTRICE D'ÉCOLE A PROJET SPECIFIQUE INNOVANT

Type d'emploi	Directeur ou directrice d'école à projet spécifique pédagogique innovant
Établissement	École maternelle, élémentaire ou polyvalente de l'académie de Paris
Nature du poste	Directeur ou directrice d'école
Qualification demandée	Être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'école. Une expérience solide en qualité de directeur ou directrice d'école est un atout. Un engagement à mettre en œuvre le projet innovant est indispensable.
Date de prise de fonction	Rentrée scolaire 2024
Organisation du temps de travail	<p>Le directeur ou la directrice inscrit(e) dans le projet exerce à temps plein. Son service s'organise dans le cadre de la durée légale du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Il/elle est soumis aux obligations de service inscrites dans les textes en vigueur. Une souplesse dans l'aménagement des horaires est requise. Le directeur ou la directrice peut être appelé(e) à participer à des réunions de travail ou à des actions en lien avec ses missions en dehors des horaires scolaires.</p> <p>Son temps de formation obligatoire (18h) est consacré au projet innovant et à son pilotage : une inscription sera privilégiée, à sa demande, dans des parcours de formation proposés par l'École Académique de la Formation Continue.</p> <p>Les actions spécifiques du directeur ou de la directrice dans le cadre de ce projet relèvent principalement de l'impulsion, du pilotage pédagogique et de l'action partenariale, de son suivi et sa régulation. Il/elle est sollicité(e), dans le cadre des 108 heures, pour participer à des temps de travail avec les professeur(e)s et des partenaires afin de concevoir, suivre et évaluer les propositions mises en œuvre dans le cadre du projet. Sous l'autorité de l'IEN de circonscription, il peut contribuer à la mutualisation de son expérience auprès de ses pairs.</p>
Lieux d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> • École à projet « Cap maternelle » • École à projet « usages du numérique » • École à projet pédagogique et éducatif innovant • École à projet « langue vivante étrangère »
Autorité hiérarchique	Le directeur ou la directrice est placé(e) sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de circonscription dont dépend l'école d'affectation.

PROFIL DE COMPÉTENCES :

Dans l'enseignement primaire, un directeur/une directrice veille à la bonne marche de chaque école maternelle ou élémentaire. Il/elle prend toute disposition pour que l'école assure sa fonction de service public. Ses trois domaines de responsabilité que lui confère la réglementation en vigueur, sont le pilotage pédagogique, le bon fonctionnement de l'école et les relations avec les partenaires. Le « référentiel métier » précise les missions des directeurs d'école en prenant en compte les enjeux croissants de la fonction de direction dans l'école primaire. Dans le cas d'une école à projet pédagogique innovant, le directeur/la directrice d'école s'engage tout particulièrement dans la coordination nécessaire entre les professeur(e)s, l'animation de l'équipe pédagogique et l'attention portée au bon déroulement des enseignements. Son objectif de contribuer à mettre les pratiques innovantes au service de la réussite des élèves, notamment dans les domaines des enseignements fondamentaux et dans le développement harmonieux des élèves. Ces attributions requièrent ainsi de solides compétences en matière d'animation, d'impulsion et de pilotage.

Le directeur ou directrice d'une école à projet spécifique innovant fait preuve de :

- Adaptation et de disponibilité éventuellement en dehors des horaires habituels de service ;
- Qualités relationnelles avec les partenaires éducatifs, aisance en communication orale ;
- Engagement dans un projet expérimental : diagnostic, mise en œuvre, suivi, évaluation ;
- Aptitude au travail en équipe pluri-catégorielle.

Ses objectifs sont de :

- Fédérer la communauté éducative autour d'un projet commun visant l'excellence, l'égalité et le bien-être des élèves ;
- Piloter le projet en menant des concertations engageant l'équipe éducative, en assurer la mise en œuvre et le suivi.

DIRECTEUR DIRECTRICE D'ÉCOLE A PROJET « CAP MATERNELLE »

La pertinence de l'expertise dans le domaine de l'enseignement en maternelle sera appréciée lors du recrutement. Des connaissances sur le développement émotionnel, cognitif et moteur des jeunes enfants sont indispensables et une maîtrise de la langue anglaise serait une valeur ajoutée (formations et expériences professionnelles diverses). Les textes en vigueur concernant l'école maternelle, les ressources pédagogiques et éducatives nationales, les références scientifiques majeures sur le développement cognitif, émotionnel, affectif et moteur de l'enfant font partie des connaissances incontournables à posséder.

Profil de compétences spécifiques.

Le directeur ou la directrice possèdera :

- De solides connaissances dans le développement de l'enfant et les gestes professionnels afférents ;
- Une maîtrise de l'enseignement en maternelle ;
- Des compétences en langue anglaise.

Le directeur ou la directrice se en mesure de :

- Conduire la réflexion collective : identification des besoins à partir d'indicateurs précis, définition collective du projet pédagogique au plus près des besoins ;
- Être force de propositions et valoriser les initiatives visant l'amélioration des résultats des élèves et leur bien-être ;
- Organiser les étapes de suivi du projet innovant, en définir les échéances, les objectifs et l'évaluation ;
- Connaître et diffuser les apports de la recherche, des sciences cognitives en particulier.
- Travailler avec familles et partenaires pour soutenir une relation constructive et sereine avec l'école.

CONTACTS :

- IEN Maternelle : Olivier.Charriere@ac-paris.fr
- IEN de la circonscription
- Division des personnels enseignants du 1^{er} degré public : mvt1degre@ac-paris.fr

DIRECTEUR DIRECTRICE D'ÉCOLE A PROJET « USAGES DU NUMÉRIQUE »

L'enseignement au XXIème siècle repose sur des compétences indispensables à nos élèves pour s'insérer dans la société sans modifier les objectifs que notre système éducatif se fixe. La mise en place d'un projet spécifique innovant « Usages du numérique » vise à encourager au sein des équipes pédagogiques le développement de pratiques pédagogiques et didactiques exploitant les usages pertinents et raisonnés du numérique dans les différents enseignements du socle commun, de mobiliser les compétences du 21ème siècle de manière à renforcer la réussite des élèves, de mobiliser les acteurs de l'école et du territoire pour accompagner les familles en fracture avec le numérique.

Le directeur ou la directrice se en mesure de :

- Conduire la réflexion collective : identification des besoins à partir d'indicateurs précis, définition collective du projet pédagogique au plus près des besoins ;
- Être force de propositions et valoriser les initiatives visant l'amélioration des résultats des élèves et leur bien-être ;
- Organiser les étapes de suivi du projet innovant, en définir les échéances, les objectifs et l'évaluation ;
- Connaître et diffuser les apports de la recherche, des sciences cognitives en particulier.
- Travailler avec familles et partenaires pour soutenir une relation constructive et sereine avec l'école.

Dans ce contexte, il s'agira :

- D'insérer les usages d'outils numériques dans la maîtrise des savoirs fondamentaux en particulier pour contribuer à la réussite de tous les élèves, en prenant en comptes leurs besoins spécifiques

- De contribuer et participer à la promotion des usages pédagogiques et didactiques du numériques lors des actions de formation internes à l'école, à la circonscription ou lors d'événements institutionnels ;
- De participer aux échanges réflexifs au sein de la communauté académique de pratiques afin de mutualiser les bonnes pratiques d'usage du numérique ;
- D'être force de propositions pédagogiques au sein de l'équipe ;
- De développer des dispositifs internes engageant les élèves à devenir référents numériques ;
- De faire évoluer différents espaces de l'école pour développer des pratiques créatives (passer de la BCD à l'espace multimédias voire le Fablab) ;
- D'engager l'école dans une dynamique de recherche action associée à un laboratoire universitaire.
- Développer un environnement numérique tant pédagogique qu'administratif en adéquation avec les outils ministériels et académiques
- Accompagner l'équipe pédagogique dans les usages numériques au service des apprentissages fondamentaux (exemples d'outils numériques à utiliser : ENT, tablette, vidéoprojecteur, barre interactive, applications, etc) ;
- Connaître et mettre en application les principes fondamentaux sur la protection des données et sur l'attitude responsable dans les usages du numérique ;
- Être en mesure de mutualiser ces pratiques au sein de son école et équipe pédagogique ;

CONTACT :

- Division des personnels enseignants du 1^{er} degré public : mvt1degre@ac-paris.fr
- Hélène OYARZABAL, IEN, Déléguée académique au numérique adjointe : helena.oyarzabal@ac-paris.fr
- IEN de la circonscription

ÉCOLE A PROJET PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF INNOVANT

L'innovation est un levier de transformations des pratiques pédagogiques au service des apprentissages des élèves et de leur réussite scolaire et développementale. Le projet pédagogique innovant encourage et valorise la capacité d'expérimentation et d'innovation des équipes enseignantes en collaboration avec les partenaires de l'éducation nationale.

Un projet innovant permet tout à la fois de :

- Répondre à des besoins identifiés des élèves ou des équipes pédagogiques et éducatives ;
- Repenser les mises en œuvre pédagogiques ;
- Renforcer les liens avec la recherche ;
- Évaluer les effets produits par une nouvelle organisation, de nouvelles manières de travailler, d'enseigner ou d'apprendre, de nouveaux gestes professionnels...
- Engager la communauté éducative dans une logique de développement professionnel, individuel et collectif
- Engager un renouvellement des relations avec les partenaires

Le rôle du directeur ou de la directrice est prépondérant dans l'impulsion d'un projet innovant.

Plusieurs pistes sont possibles :

- S'appuyer sur le développement des compétences socio-comportementales des élèves à un moment du parcours scolaire où elles sont en pleine construction, pour favoriser la réussite de tous les élèves ;
- Respecter la chronobiologie de l'élève afin d'améliorer ses apprentissages ;
- Aménager l'espace afin d'améliorer le bien-être des élèves face aux apprentissages et leur accès à une diversité de situations d'apprentissages ;
- Mettre en place une politique de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire ;
- Promouvoir et faire respecter le principe de laïcité et du respect des valeurs de la République au sein de l'école

Le directeur ou la directrice devra :

- Conduire la réflexion collective : identification des besoins à partir d'indicateurs précis, définition collective du projet pédagogique au plus près des besoins,
- Être force de propositions et valoriser les initiatives visant l'amélioration des résultats des élèves et leur bien-être, travailler en collaboration avec le Lab'Sorbonne afin de s'appuyer sur les avancées de la recherche

- Connaître et diffuser les apports de la recherche, des sciences cognitives en particulier
- Organiser les étapes de suivi du projet innovant, en définir les échéances, les objectifs et l'évaluation,
- Communiquer, collaborer avec les familles et les partenaires afin d'inclure toute la communauté éducative dans le projet

CONTACTS

- IEN chargé de la circonscription
- Division des personnels enseignants du 1^{er} degré public : mvt1degre@ac-paris.fr

DIRECTEUR DIRECTRICE D'ÉCOLE A PROJET « LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE »

Les candidats seront affectés sur l'un des 2 types de poste sollicités : soit école bilingue soit section internationale.

COMPÉTENCES ATTENDUES :

- Contribuer au déploiement de la politique académique dans le domaine de l'enseignement des langues vivantes.
- Piloter, animer, impulser et coordonner un enseignement des langues vivantes étrangères au sein d'une équipe pédagogique en accord avec le projet de l'école et la stratégie académique.
- Conduire une analyse fine des besoins des élèves et des PE.
- Travailler en étroite collaboration avec de multiples partenaires dans le cadre du projet (circonscription, mission LVE, DASCO, CASPE...) afin de faire rayonner les LVE sur le temps scolaire et péri-scolaire.
- Rendre lisible les actions conduites par l'école et leurs donner dimensions internationales.
- Favoriser la mobilisation en LVE retenue sur l'ensemble du temps de l'élève.
- Impulser l'utilisation du numérique éducatif au service de l'apprentissage des LVE
- S'appuyer sur la plus-value du dispositif afin d'améliorer les résultats des élèves notamment dans les savoirs fondamentaux.
- Ouvrir l'école à l'international :
 - Accueillir l'assistant LVE, organiser son emploi du temps avec l'enseignant référent, veiller à la cohérence de son service dans les classes ;
 - Élaborer et participer à des projets ERASMUS +;
 - Établir des contacts avec l'étranger ;
- Soutenir les échanges entre élèves par des projets adaptés et ambitieux.
- Contribuer au sein de l'équipe au déploiement de ce projet commun scolaire / périscolaire :
 - Construire, tisser et entretenir le lien entre les équipes scolaire et périscolaire à travers la conduite de projets communs.

COMPÉTENCES SPECIFIQUES ATTENDUES EN LVE

- Avoir un niveau de compétence linguistique équivalent à un niveau B2-C1 du CECRL dans la langue retenue : anglais allemand – arabe - chinois – espagnol - italien – japonais - russe (une partie de l'entretien se déroulera en langue étrangère)
- Avoir une connaissance précise de la didactique des LVE (enseignement d'autres disciplines en langue étrangère)

CONTACT :

- Aurélien RAYER, IEN 19C mission LVE : aurelien.rayer@ac-paris.fr
- missionlve@ac-paris.fr
- Division des personnels enseignants du 1^{er} degré public : mvt1degre@ac-paris.fr